



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour avis à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2021-01

Séance du 12 mars 2021

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

**Parcoursup : modification de capacités d'accueil après
discussion avec le rectorat et critères généraux des formations
de l'IUT de Lens**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres présents ou représentés: 23

Nombre de vote pour: 23

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

M. le président informe les membres de la CFVU de l'augmentation de la capacité d'accueil de la licence Accès Santé Sciences de la vie à la demande de Madame la Rectrice.

En contrepartie, la capacité d'accueil de la licence disciplinaire est diminuée.

En conséquence, la capacité globale reste à 350 places : la capacité d'accueil de la licence Accès Santé Sciences de la vie passe de 30 à 50 places et la capacité d'accueil de la licence disciplinaire Sciences de la Vie passe quant à elle de 320 à 300 places.

En outre, le Président soumet également au vote les critères généraux des formations de l'IUT de Lens, les attendus nationaux n'étant pas connus lors du précédent vote.

M. le président soumet au vote la modification des capacités d'accueil Parcoursup et les critères généraux des formations de l'IUT de Lens, qui sont approuvées à l'unanimité.

Fait à Arras, le 12 mars 2021

Le Président,

Pasquale MAMMONE

[illegible]

[illegible]

